

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 54 300 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} novembre

Maisons-Alfort, le 3 novembre 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er novembre, **54 333 sites 4G sont autorisés** par l'ANFR, dont **48 925 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois d'octobre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les demandes d'autorisations des sites 4G se sont accrues de **0,6 %** ;
- les mises en service de sites 4G ont augmenté de **0,9 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 28 039 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 700 MHz (+ 2,4 % sur un mois) ;
- 45 096 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 0,9 % sur un mois) ;
- 45 501 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 1800 MHz (+ 0,8 % sur un mois) ;
- 23 412 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,1 GHz (+ 1,8 % sur un mois) ;
- 35 248 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 0,6 % sur un mois).

Outre-Mer, **2 795 sites** sont autorisés pour la 4G :

- 2 361 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz ;
- 2 127 sites sont autorisés dans la bande 1800 MHz ;
- 583 sites sont autorisés dans la bande 2,1 GHz ;
- 1 528 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (24 027 sites, + 435 en octobre 2020) ;
2. SFR (20 586 sites, + 193 en octobre 2020) ;
3. Bouygues Telecom (19 956 sites, + 219 en octobre 2020) ;
4. Free Mobile (18 003 sites, + 330 en octobre 2020).

Les demandes d'accord relatives à la 5G reçues par l'ANFR ne seront publiées qu'après le lancement des offres par les opérateurs mobiles.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 06 80 59 00 51

Retrouvez-nous sur :

